

ÉTHIOPIE

De nouvelles violences font au moins six morts

Index AI : AFR 25/015/2005

ÉFAI

Mardi 1^{er} novembre 2005

**Pour obtenir de plus amples informations,
veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty
International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou
consulter le site <http://www.amnesty.org>**

FLASH

Amnesty International s'est déclarée vivement préoccupée par l'aggravation de la violence en Éthiopie ce mardi 1^{er} novembre. Selon les informations parvenues à l'organisation, la police aurait tué par balles six personnes et en aurait blessé au moins 25 autres.

Les victimes ont trouvé la mort lors de mouvements de protestation contre les résultats des élections du 15 mai 2005, qui ont été rendus publics en septembre. Des manifestants se sont rassemblés dans le quartier de Piazza d'Addis-Abeba pour protester contre ces homicides.

Le 31 octobre, 30 chauffeurs de taxi qui participaient au mouvement de protestation en klaxonnant sans interruption ont été arrêtés. Selon les informations recueillies, la police est venue chercher à leur domicile un grand nombre de membres présumés de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD). Au moins cinq responsables de la CUD ont été arrêtés : son président, le député Hailu Shawel, qui aurait été frappé lors de son interpellation, son vice-président, Birtukan Mideksa, le député et maire d'Addis-Abeba, Berhanu Nega, le député Getachew Mengiste et un membre du comité exécutif de la coalition, Gizachew Shifferaw. Selon certaines informations, l'ancien président du Conseil éthiopien des droits humains, Mesfin Woldemariam, aurait également été interpellé à son domicile ce 1^{er} novembre. Âgé de soixante-treize ans, il souffre de la colonne vertébrale.

Amnesty International condamne l'usage excessif de la force par les policiers ainsi que l'arrestation arbitraire de membres, réels ou présumés, de la CUD. L'organisation demande aux autorités de ne plus recourir à une force excessive et meurtrière, et d'inculper immédiatement toutes les personnes arrêtées dans le cadre du mouvement de protestation ou, à défaut, de les remettre en liberté. Amnesty International considère que les hommes dont le nom figure ci-dessus sont des prisonniers d'opinion, arrêtés pour l'unique raison qu'ils ont exprimé leurs opinions politiques sans recourir à la violence ni prôner son usage. L'organisation demande qu'ils soient remis en liberté, immédiatement et sans condition, et que lui soit fournie l'assurance qu'ils ne seront pas soumis à de mauvais traitements. ●